

QU'EST-CE QUE PARLER AVEC AUTORITÉ ?

Leçon inaugurale (28.10.2005)

Lytta Basset

C'est un constat général, énoncé sur le ton de la lamentation ou de la résignation : l'autorité n'est plus ce qu'elle était. Elle ne va plus de soi, ni dans la famille ni à l'école, ni dans les institutions sociales, politiques et religieuses. Les médias d'information eux-mêmes n'échappent pas à la crise générale de la crédibilité.

On pourrait croire, alors, que la *compétence* a remplacé l'autorité. Mais le savoir, aujourd'hui, s'est tellement spécialisé que la compétence ne concerne désormais plus qu'un domaine fort limité à la fois – ce qui n'empêche d'ailleurs pas les innombrables batailles entre experts, y compris dans le champ de l'exégèse biblique la plus scientifique.

On peut alors se rabattre sur le *charisme*, cet avatar de l'esprit prophétique : a de l'autorité, fait autorité quiconque en impose par ses qualités médiatiques et son pouvoir personnel d'attraction. Mais dans ce cas, l'abus d'autorité fait tomber de bien plus haut : les victimes de gourous et de personnages charismatiques de tout poil sont là pour nous le rappeler.

La question demeure : à qui se fier pour se faire une opinion, s'orienter, prendre des décisions ? Qu'est-ce qui garantit la légitimité de l'autorité à laquelle je décide de me fier ? Mais, au fait, pourquoi a-t-on besoin d'une tutelle, d'un maître à penser, d'un chef, d'un directeur spirituel, etc. ? Faisons l'hypothèse suivante : c'est qu'on n'a pas encore accédé à *sa propre autorité*. Dans la grande majorité des ouvrages consacrés à l'autorité, on affirme comme une évidence qu'autorité va de pair avec obéissance, même s'il s'agit d'une obéissance consentante, sans aucune contrainte. Or aujourd'hui, il semble qu'on n'ait plus personne à qui obéir pour son propre bien et qu'on n'ait d'ailleurs plus envie d'obéir à qui que ce soit – car qui peut savoir quel est mon bien ?

Chacun-e se trouve donc renvoyé-e à sa propre autorité. Et c'est peut-être l'occasion de grandir à tous les points de vue, y compris spirituellement : D. Bonhoeffer n'avait-il pas annoncé l'émergence prochaine d'un « christianisme majeur », où chaque croyant-e vivrait sa foi de manière adulte et autonome ? Le problème devient alors : ai-je reçu de quoi exercer ma

propre autorité ? Ma parole de sujet a-t-elle une quelconque autorité ? Est-ce qu'on me prend au sérieux quand je parle ?

Si la réponse est négative, on peut être tenté d'acquérir cette autorité personnelle par ses propres efforts. On dispose aujourd'hui d'un grand choix de livres relatifs au développement personnel, qui invitent – et la formule est déjà révélatrice – à « développer son impact sur les autres », à « maîtriser la relation », à « accroître son pouvoir de conviction ». Mais, précisément, ne glisse-t-on pas aisément de « pouvoir » à « prise de pouvoir » ? Et ne finit-on pas alors par confondre pouvoir et autorité ?

Tel est donc notre objectif : accéder à une autorité qui respecte infiniment et soi-même et autrui, une autorité déparasitée de toute volonté de puissance, une autorité susceptible de me (re)donner la parole et de la (re)donner à autrui ? Pourquoi « la (re)donner » ? Parce que tout être humain a besoin de recevoir tôt ou tard l'autorisation de parler – de parler en « je », d'être respecté dans ce « je » irremplaçable. Cela peut n'advenir que tard dans la vie, selon les interdits qui ont muselé, mais être « autorisé à parler », c'est en tout cas être reconnu « auteur » de ce qu'on dit, conformément à l'étymologie.

Ainsi, dans une séance au Tribunal, le simple énoncé de sa propre version des faits peut être l'occasion pour quelqu'un de faire l'expérience d'une telle autorisation libératrice : « J'ai été reconnu-e auteur de ma parole, unique témoin de ce dont *je* parle ». Et il en est de même à l'école, dans un accompagnement ou ailleurs. On voit par là combien la question de l'autorité est vitale pour l'individu et pour la société. L'enfant ou l'adulte qui avait été réduit au mutisme, étant autorisé à parler, redevient auteur de sa vie et de ses choix... et *il y gagne en autorité* car les autres sentent qu'il est désormais tout entier dans ce qu'il dit. Il devient à son tour « autorisateur » pour les autres. Telle est l'autorité dont parle les évangiles et dont on ne fait aujourd'hui que commencer à entrevoir la fécondité.

Spécificité de l'autorité dans les évangiles

Définitions

Etymologiquement, le mot *auctoritas* vient de la racine indoeuropéenne [aug] qui signifie augmenter, faire croître, avec une idée de force protectrice, voire de dynamisme et de

créativité¹. H. Arendt se demande ce que l'autorité augmentait, aux yeux des Romains : « Ce que l'autorité ou ceux qui commandent augmentent constamment, c'est la fondation (...) L'autorité des vivants était toujours dérivée, dépendante (...) de l'autorité des fondateurs » (les ancêtres de Rome). « L'autorité, au contraire du pouvoir (*potestas*), avait ses racines dans le passé, mais ce passé n'était pas moins présent dans la vie réelle de la cité que le pouvoir et la force des vivants ». Etant exposés à l'erreur, le peuple et les enfants ont besoin d'une « augmentation » ou « confirmation de la part du conseil des anciens (...) Les dieux aussi ont de l'autorité chez les hommes, plus qu'un pouvoir sur eux ; ils 'augmentent' et confirment les actions humaines mais ne les commandent pas »².

H. Arendt insiste sur le fait qu'historiquement, l'autorité est d'abord une notion *politique* : « La notion d'une tradition spirituelle et de l'autorité dans les choses de la pensée et dans les idées est ici tirée du domaine politique et par conséquent, essentiellement dérivée »³. Notre questionnement sur l'autorité a donc un rapport direct avec la nécessité du *vivre ensemble* : rappelons que « politique » vient du mot grec *polis*, la cité. Nous y reviendrons au sujet de l'importance d'une autorité plurielle.

Il faut ajouter qu'au 19^{ème} siècle, le Dictionnaire Littré définissait l'autorité comme le pouvoir de se faire obéir, mais aussi comme l'influence morale, le crédit, la considération, le poids. Ce dernier sens fait écho à la notion hébraïque de « gloire », *kavad*, qui signifie « ce qui pèse, qui a de l'importance » : ne dit-on pas d'une personne qui a de l'autorité qu'elle « fait le poids » ou que « son avis pèse lourd » ?

Le Dictionnaire Robert retient les deux sens : d'une part, le pouvoir contraignant (avec l'apparition, à la fin du 19^{ème} siècle, des mots « autoritaire », « autoritairement », « autoritarisme ») ; d'autre part, le crédit qu'on accorde à quelqu'un. Cependant, « tend à passer au second plan (...) l'autorité comme « augment » ou comme ce qui promeut. C'est dans le verbe *autoriser* que ce second sens va davantage s'exprimer »⁴.

¹ Cf. J.-Y. BAZIOU, *Les fondements de l'autorité*, Ed. de l'Atelier, 2005, p. 34ss. Plusieurs auteurs s'accordent à reconnaître les Romains comme les inventeurs du mot et de la notion.

² H. ARENDT, « Qu'est-ce que l'autorité ? », in *La crise de la culture*, coll. Folio Essais, Gallimard, 1972, p. 160ss.

³ *Ibidem*, p. 163.

⁴ J.-Y. BAZIOU, *op. cit.*, p. 47.

Origine du questionnement

Il apparaît clairement qu'on s'est interrogé sur l'origine de l'autorité quand elle commençait à faire problème. Les définitions contemporaines reflètent cette évolution. Ainsi, C. Delsol voit dans l'autorité « une disposition personnelle permettant de *se faire obéir* sans employer la force ». « Il faut d'ailleurs moins parler d'obéissance, ajoute-t-elle, que d'acceptation tacite, de mimétisme conscient ou non, d'admiration traduite en comportements »⁵. On dirait que le simple pouvoir ne suffit pas et qu'on cherche à nouveau quelque chose de fondateur, susceptible de donner une légitimité indiscutable – un « plus » permettant de se faire respecter. Le philosophe A. Renaut appelle ainsi l'autorité un « surpouvoir » : il faut que quelque chose s'ajoute à l'inégalité de pouvoir qui prévaut, par exemple, dans les relations maître-élève, patron-employé, etc. – « quelque chose d'énigmatique » dont on comprend mal l'origine : « Il y a recours à l'autorité quand on a besoin d'un 'surcroît de justification ou de fondation', c'est-à-dire d'un 'surpouvoir' »⁶. Alors l'autorité permet au pouvoir de susciter une obéissance *volontaire*.

La dimension relationnelle

Faisons un pas de plus : la dimension énigmatique, mystérieuse de l'autorité pourrait s'expliquer par le fait qu' « elle se déploie toujours dans l'*entre-deux d'une relation*. En 1975 déjà, M. Marsal dénonçait, dans la définition courante de l'autorité comme pouvoir de se faire obéir, une « théorie » ... « par forcément exacte » qui conduit à nous contenter de l'étude de la psychologie du chef. Ne cherchons pas l'autorité d'abord dans les qualités plus ou moins occultes d'une personne car, affirmait-il, « le foyer central de l'autorité » est plutôt chez ceux qui « consentent » à l'autorité d'autrui, souvent d'ailleurs sans y réfléchir consciemment : en réalité, « toute hétérosuggestion suppose une autosuggestion »⁷. C'est pourquoi nous nous intéresserons à la relation interpersonnelle. La plupart des ouvrages contemporains vont d'ailleurs dans cette direction de réciprocité.

Citons par exemple le *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, où l'autorité désigne « l'ascendant » d'une personne, « la reconnaissance d'une supériorité » qui « justifie un rôle de commandement ou d'orientation » entraînant

⁵ C. DELSOL, *L'autorité*, Que sais-je ?, PUF, 1994, p. 10s.

⁶ A. RENAUT, *La fin de l'autorité*, Flammarion, 2004, p. 43s.

⁷ M. MARSAL, *L'autorité*, Que sais-je ?, PUF, 1975, p. 23 et 41s.

« l'obéissance consentante en vue de l'accomplissement de fins collectives »⁸. Il ressort de cette définition deux éléments principaux : la *puissance*, au sens quasi énergétique, et la *reconnaissance* ou l'établissement d'un *lien de réciprocité*.

Il apparaît de plus en plus aujourd'hui que l'autorité est à repérer dans la relation entre des personnes et non dans les qualités d'un sujet. Elle dépend à la fois des autres et de la capacité que l'on a de communiquer⁹. En effet, si nous cherchons l'autorité du côté de la relation, nous lui reconnaissons un devenir, une inscription dans le temps. Et c'est ainsi que nous pouvons donner à *augere* (augmenter) un éclairage cette fois plus philosophique, voire théologique, que politique. Selon G. Fessard, « croissance » étant le « contenu originel sous-jacent du mot autorité », cela implique un début et un terme. Il n'y a donc rien d'étonnant à voir les dérivés de *augere* prendre deux directions : d'une part « produire, faire naître » (c'est le sens premier de *auctor*, celui qui fait croître et pousser, d'où aussi, en français, le mot « auteur »¹⁰) ; d'autre part *auctoritas*, un dynamisme qui s'accomplit dans une direction, qui par-fait le lien unissant les êtres – si bien que certains peuvent devenir des exemples, des modèles pour d'autres : *auctoritas* est donc « la puissance génératrice du lien social, tendant de soi à croître jusqu'à son accomplissement »¹¹.

L'autorité dans les évangiles

Avec quelques auteurs, mais en m'inspirant de la Bible, je propose de remplacer l'alternative supériorité-infériorité par l'altérité.¹² Dans les textes bibliques, l'autorité se déploie au sein d'une relation de respect mutuel quel que soit le rang hiérarchique qu'on occupe. Il s'agit là d'une autorité dépourvue de toute contrainte plus ou moins déguisée. Certes, chacun a besoin de modèles pour se construire, grandir, s'orienter ... et devenir soi-même « autorisateur ». Mais cela n'est pas réservé à une élite. A tout moment autrui (même s'il est subalterne) peut devenir source d'autorité pour moi. Il en est de même dans une relation amicale : à tour de rôle, on peut « parler avec autorité » ou susciter une parole dite

⁸ G. HERMET et alii, *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, Armand Colin, 1994, p. 32.

⁹ Voir à ce sujet J.-M. BOCHENSKI, *Qu'est-ce que l'autorité ? Introduction à la logique de l'autorité*, Ed. Universitaires, Fribourg, 1979, cité par F. QUINCHE, « L'autorité comme relation ternaire », in *Repenser l'autorité* (F. Jacques éd.), Actes des Journées de l'Association des philosophes chrétiens, Ed. Parole et Silence, 2005, p. 57-63.

¹⁰ Cf. le *Dictionnaire étymologique de la Langue Latine* de Meillet.

¹¹ G. FESSARD, *Autorité et bien commun*, Aubier, 1944, p. 12s.

¹² J.-Y. BAZIOU, parlant du Dieu Trinitaire (Père, Fils, Esprit), fait remarquer que « le monothéisme chrétien, à partir de sa figure différenciée, a une capacité de mettre de l'altérité dans le social » (*op. cit.*, p. 134).

dans l'autorité. D'un point de vue biblique, la véritable autorité *n'est pas* un « surpouvoir » comme le dit A. Renaut : il est hors de question que je réquisitionne Dieu pour cautionner ce que je dis ou ce que je fais. Tel est le sens profond de l'altérité : elle exclut toute mainmise sur Dieu.

Rappelons que le mot et le concept d'autorité sont d'origine romaine. « Ni la langue grecque ni les diverses expériences politiques de l'histoire grecque ne montrent aucune connaissance de l'autorité et du genre de gouvernement qu'elle implique », note H. Arendt. C'est pourquoi on trouve un mot tout à fait original dans la Septante¹³ et dans le grec du Nouveau Testament, un mot bâti sur un verbe plutôt ordinaire : *exestin*, « c'est libre, c'est permis », *exousia*, « l'autorité »¹⁴. Que désigne exactement ce nom ? D'abord, le pouvoir de décider, plus précisément, le pouvoir d'une parole qui crée en faisant ce qu'elle dit. Ensuite, le pouvoir qui s'exerce à l'intérieur d'un tout fonctionnant selon des lois – les lois de l'Etat, comme toutes les lois humaines, étant subordonnées à la Loi de Dieu. Enfin, le pouvoir qui se vit au sein des relations interpersonnelles, c'est-à-dire la liberté donnée à la communauté.

En résumé, il s'agit d'une autorité immense, de même nature que celle de la Parole créatrice, mais d'une autorité limitée par l'existence des autres, par la réalité du 'vivre ensemble' – donc d'une autorité qui est *liberté au pluriel*. On peut creuser davantage l'étymologie de *ex-ousia* : il s'agit d' « être » (*ousia* donne *esse* en latin et *essence* en français) « hors de ». Que suggère donc cette *exousia* que le Nouveau Testament français traduit généralement par autorité ? Une liberté dynamique qui me tire hors de moi-même (ex), hors de ce que je considérais comme mon être statique... pour faire de moi peu à peu, un « enfant de Dieu »¹⁵ ; une telle liberté dynamique éveille du même coup en autrui un désir similaire de sortir de ses propres ornières – ornières qui l'empêchent d'expérimenter ce que Jean appelle la « liberté des enfants de Dieu ».

Selon les évangiles, c'est dans cette liberté dynamique que Jésus enseignait :

« Entré dans la synagogue, il enseignait. Ils étaient frappés de son enseignement car il les enseignait *comme ayant une [exousia]* et non comme les scribes »¹⁶.

¹³ C'est ainsi qu'on désigne la traduction grecque de la Bible hébraïque.

¹⁴ Cf. l'art. « *exestin, exousia, etc.* » in *Theological Dictionary of the New Testament*, G. Kittel (éd.), Grand Rapids Mi., W. Eerdmans Pub. Co., 1967, vol. II, p. 560-575.

¹⁵ Selon l'évangéliste Jean, « à ceux qui l'ont reçue et qui croient en son nom, (la Parole venue dans le monde) a donné l'*exousia* de devenir enfants de Dieu » (1,12).

¹⁶ Mc 1,21s // Mt 7,29.

« Ils se demandaient les uns aux autres : ‘qu’est-ce que cela ? Un enseignement nouveau *selon une [exousia]* : il commande même aux esprits impurs et ils lui obéissent !’ »¹⁷

« Car sa parole était *dans une [exousia]* » (Lc 4,31).

« *Dans quelle [exousia]* fais-tu cela ? Qui t’a donné *une telle [exousia]* » ?¹⁸

On note de nombreuses controverses avec les autorités religieuses et politiques concernant la légitimité de cette *exousia* car il y a de quoi désarçonner : dans la Bible, l’autorité ne se *prend* jamais, *elle se reçoit, exclusivement de Dieu*. Qui autorise Jésus, les disciples, les croyants à parler/agir comme ils le font ? Celui qu’il est temps de ne plus appeler « le Grand Inquisiteur » comme dans le roman de Dostoïevski, mais bien plutôt « le Grand Autorisateur ». Du point de vue biblique, c’est par lui qu’on peut se sentir autorisé à parler là où régnait le non-dit, à sortir de la confusion – en langage biblique à « chasser les esprits impurs, c’est-à-dire non différenciés » –, à lâcher ses préjugés, à mettre fin à ses enfermements dans la culpabilité, le perfectionnisme, l’autodestruction ou la condamnation d’autrui. On peut donc se sentir autorisé à *sortir de son être statique non-relationnel* : « Le fils de l’humain (et aussi tout homme et toute femme à sa suite) *a l’exousia* de congédier la culpabilité », dit Jésus en Lc 5,24. Ainsi tout être humain se trouve-t-il, dans le nom de Dieu, autorisé à lâcher la culpabilité qui le paralysait, pour accéder à sa propre *exousia*. Autorisé, donc, à devenir autonome sur tous les plans, y compris intellectuel et spirituel¹⁹.

Pour l’apôtre Paul, l’origine de l’*exousia* est clairement Dieu : « Il n’y a pas d’autorité qui ne vienne de Dieu » (Rm 13,1). Retrouverions-nous ici cette supériorité contraignante qui paraissait constitutive de la notion d’autorité ? Non car les textes bibliques s’appliquent à présenter Dieu comme le Tout Autre, Celui qui, n’étant comparable à personne, n’est ni supérieur ni inférieur mais Autre. En outre, le Nouveau Testament et en particulier les évangiles, utilisent sans cesse le verbe « donner » : Dieu donne l’*exousia* à Jésus²⁰ et, à travers Jésus, il la donne aux disciples – aux Douze, aux Septante, apparemment à tous les

¹⁷ Mc 1,27 avec un parallèle chez Luc : « Qu’est-ce que cette parole (logos) ? Il commande *dans une [exousia]* et un pouvoir (*dunamis*) aux esprits impurs et ils sortent » (4,36).

¹⁸ Mt 21,23-27 // Mc 11,28 // Lc 20,1-8.

¹⁹ Cf. mon exégèse de la guérison du paralysé en Lc 5,17-26 dans *Culpabilité, paralysie du cœur*, Labor et Fides, 2003.

²⁰ Cf. Jn 5,27 ; 10,18 ; 17,2 et Mt 28,18.

« humains » (Mt 9,8). Leur autorité est de la même nature : par elle, eux aussi « chassent les esprits impurs » – aujourd’hui on dirait qu’ils mettent un terme à la confusion, à la division intérieure²¹ ; par elle ils « guérissent toute maladie et infirmité »²² ; par elle ils viennent à bout de « toute la puissance de l’ennemi » (Lc 10,19) – serpents, scorpions, manipulation et perversion.

A quoi peut-on voir qu’on parle/agit « selon l’*exousia* », ou « dans l’*exousia* » de Dieu, et non selon sa soif de pouvoir personnel ? En prêtant attention aux fruits de son action²³. L’exercice de l’*exousia* divine en l’humain lui permet de se libérer de ses conditionnements et de son aliénation : c’est ainsi que Pierre, menacé de mort, préfère « obéir à Dieu plutôt qu’aux humains » (Ac 5, 29). On s’aperçoit alors que les autres deviennent de plus en plus vivants, (re)faisant connaissance avec le Dieu de la vie, le Grand Autorisateur ! Il s’agit donc bien d’un autre type d’autorité, qu’évoque précisément le philosophe et théologien L. Laberthonnière dans sa *Théorie de l’éducation*, une autorité « incarnée dans une personne qui vit » : « Il y a l’autorité qui use du pouvoir et du savoir-faire dont elle dispose pour subordonner les autres à ses fins particulières, et qui ne cherche qu’à s’emparer d’eux pour les mettre à profit : celle-là est asservissante. Il y a l’autorité qui use du pouvoir et du savoir-faire dont elle dispose *pour se subordonner elle-même*, en un sens, à ceux qui lui sont soumis et qui, liant son sort à leur sort, *poursuit avec eux une fin commune : celle-là est libératrice* ».

Illustration par le récit de la femme adultère (Jn 8,1-11)

Marc-Olivier Padis, rédacteur en chef de la revue *Esprit*, fait remarquer qu’en « prenant une maîtrise sur les principes de l’autorité, nous avons perdu le rapport charnel avec elle (...) Notre difficulté n’est pas de penser l’autorité ni de lui donner un statut dans notre cadre politique mais de l’incarner »²⁴. Jacques Pain et Alain Vulbeau, tous deux enseignants à l’Université de Paris Nanterre en sciences de l’éducation, vont également dans le sens d’une autorité incarnée et relationnelle – dans l’esprit de l’*exousia* évangélique, à mon sens. « Il n’y a d’autorisation que de s’autoriser (...) L’autorisation n’est pas hiérarchique, elle est mutuelle (...) L’autorisation mutuelle se situe dans une prise en compte dynamique des phénomènes de

²¹ Cf. Mc 3,14s ; 6,7 et //.

²² Cf. Mt 10,1// Lc 9,1.

²³ « On reconnaît l’arbre à ses fruits », affirme Jésus en Mt 12,33 et Lc 6,44.

²⁴ M.-O. PADIS, « La république des faibles ? », in *Quelle autorité ? Une figure à géométrie variable*, Ed. Autrement, n° 198 (2000), p. 114s.

cohésion de groupe. L'autorité n'est pas un point stable auquel il faudrait toujours revenir mais une ligne en devenir et un espace à développer. Dans ces dispositifs, l'autorisation prend immédiatement un sens de construction et de coproduction ; il ne s'agit pas seulement d'une 'autorisation préalable' mais d'une démarche d'accompagnement et d'échange (...) En fait, l'autorisation a pour objectif le vivre-ensemble »²⁵.

Or, dans les domaines de la société où la question de l'autorité est brûlante, on parle de plus en plus d'une autorité à construire en commun, y compris au travers des conflits et des luttes : il s'agit de pratiquer « une parole à plusieurs » car on ne parle pas avec autorité ailleurs que dans l'espace interpersonnel. Ainsi, dans Jn 8,1-11, on voit comment les autorités religieuses opposent leur autorité à celle de Jésus dans le but de *le* détruire – la femme n'étant qu'un prétexte.

On peut faire un pas de plus vers une autorité proche, incarnée – vers une autorité qui rime avec dépossession ou désabsolutisation d'elle-même. C'est l'autorité de la personne qui, n'ayant plus rien à perdre, n'a plus peur de la mort. On y accède quand on a accepté et intégré son impuissance de fond, supportant de rester « au séjour des morts » (c'est-à-dire en proie aux forces de mort)... et qu'on n'en est pas mort ! Dans ce récit des évangiles, on voit Jésus se libérer de la peur que lui inspirent ceux qui contestent son autorité : peur justifiée car ils ont le pouvoir de le faire exécuter... et cela ne va pas tarder, puisque l'histoire se passe très certainement pendant la semaine sainte.

Jésus est en train d'enseigner la foule dans le haut lieu de l'autorité religieuse : le Temple. Brutalement contesté par ces maîtres qui veulent sa mort alors même qu'ils l'appellent « Rabbi », c'est-à-dire « maître » – ce qui dénote un comportement pervers – , Jésus va leur parler avec autorité. On peut reconnaître l'arbre à ses fruits : chacun-e aura la vie sauve, y compris la femme-prétexte qui avait été prise en flagrant délit d'adultère et qui selon eux méritait la mort. « Ayant entendu, ils sortaient un à un, à commencer par les plus âgés, et Jésus fut laissé seul, la femme étant au milieu » (v. 9) : chaque personne se retrouve seule face à son Dieu, sur son propre chemin d'authenticité, chemin qui rend tout le monde vivant, favorisant le vivre-ensemble.

Quelle est donc cette parole dite « avec autorité », « dans l'autorité », « selon l'autorité » ? « Celui d'entre vous qui est sans déviation (sans égarement, sans faute), qu'il jette le premier une pierre sur elle ! » (v. 7). D'où vient à Jésus une telle autorité, alors que Dieu n'est jamais nommé ni invoqué ?

²⁵ J. PAIN et A. VULBEAU, « L'autorisation ou les mouvements de l'autorité », *ibid.*, p. 121s et 132.

(1) *L'authentique autorité est le fruit d'une descente au fond de soi*

Elle se veut incarnée, proche des autres. Elle accepte d'être contestée : « Il est de la nature de l'autorité, se prévaudrait-elle d'une origine divine, d'être inévitablement mise en question »²⁶. Jésus s'expose à être contesté – donc il l'accepte – au moment même où il enseigne avec autorité. Il consent à perdre la face : déjà assis, il « baisse la tête ». Il sait qu'il va au devant de sa propre mort, s'identifiant à cette toute jeune femme menacée de lapidation²⁷.

(2) *L'authentique autorité est le fruit d'une réunification intérieure*

La peur qui imprègne tout le récit sans être nommée génère soit la fuite soit la violence (ici, seule la violence verbale est possible). Il semble que dans le long silence, Jésus retrouve son unité intérieure : il n'ira pas dans la violence verbale, car insulter n'est pas « parler avec autorité ». Il est clair que lorsqu'on est intérieurement divisé par la peur, on se saborde soi-même, on est incapable de parler avec autorité. En revanche, plus on est unifié (et cela se perçoit par le langage du corps, le ton de la voix, les mimiques etc.), plus on est entendu : le non verbal ne trahit plus la parole, les actes ne contredisent plus les déclarations.

(3) *L'authentique autorité « produit et fait croître » soi-même et les autres*

C'est une parole de vie entendue dans le silence, que ne condamne personne et n'a pour but qu'une chose : rendre autrui auteur de ses actes, de ses choix, de sa vie. Jésus leur dit en somme : soyez auteurs de votre parole, faites ce que vous dites. Il reconnaît leur pouvoir (ils peuvent la tuer) mais fait appel à leur autorité : se sentent-ils vraiment autorisés à le faire ?

(4) *L'authentique autorité restaure le dialogue*

Elle le fait entre égaux, partenaires partageant la même condition humaine : « Que celui d'entre vous ... » et, adressé à la femme à la fin de l'histoire, « moi non plus je ne te condamne pas » (v. 11).

(5) *L'authentique autorité rend la parole*

Jésus a bien vu qu'ils ne l'ont pas lapidée. Alors pourquoi demander « personne ne t'a condamnée ? » ?. C'est que l'autorité authentique permet à autrui de s'approprier sa libération

²⁶ R. DRAÏ, « Anamnèse et horizons », *ibid.*, p. 79.

²⁷ Pour une interprétation plus approfondie de ce texte, voir mon ouvrage « *Moi je ne juge personne* », Spiritualités vivantes Poche, Albin Michel, 2003 (1998).

en la nommant : il faut que la femme terrorisée parvienne à dire « personne, Seigneur ! ». Il s'agit d'autoriser autrui en le rendant auteur de sa parole, et certainement pas de chercher à faire de l'effet ni à obtenir des résultats. « L'autorisateur Jésus » ne sait pas ce qui va se passer, car la parole « en autorité » n'est pas contraignante. En effet, immédiatement après avoir parlé, « ayant à nouveau incliné-la-tête, il écrivait sur la terre » (v. 8). D'où sa surprise au v. 10 : « ayant levé la tête (à nouveau), il lui dit : femme, où sont-ils ? ». C'est que, selon les mots de M. Foessel, « l'autorité opère sans bruit ni visibilité, mais elle repose sur une condition bien plus contraignante, celle de pouvoir à son tour être transmise »²⁸.

A la lumière de ce texte, qu'est-ce que parler avec autorité ? C'est avant tout parler en étant lucide sur soi-même. Le v. 9a, qui raconte le départ dans le silence des adversaires de Jésus, a suscité des gloses explicatives : on a cherché à comprendre le mystère d'un tel retournement. Dans les manuscrits, voici la variante la plus attestée : « étant désapprouvés par leur *conscience*, ils sortaient un à un ». Or, le premier sens de *suneidèsis* n'est pas la « conscience morale » (la conscience du bien et du mal), mais la « conscience de ses propres pensées et actes ». Selon cet éclairage, ils ont pris conscience que leur parole n'était pas en accord avec leurs actes, d'où le désaveu de leur propre incohérence. La parole « en autorité » de Jésus les a donc mis en contact avec leur être profond. Elle les a rejoints et questionnés dans leur identité. Ayant retrouvé leur unité, la vérité de leur être, ils renoncent à leur comportement mortifère. Et ils ne repartent pas humiliés, furieux, avec une envie redoublée de le tuer, comme c'est le cas dans d'autres passages.

Le parallélisme est frappant avec le récit du jugement de Salomon (1Rois 3, 16-21). Selon J.-J. Delfour qui commente lumineusement cette histoire dont les points communs avec celle de la femme adultère sautent aux yeux, la parole dite dans l'autorité a pour effet de « restaurer la vérité comme accord des paroles et des choses ». Le roi Salomon place les deux femmes « en position de maîtres ». Il articule leur désir à des actes réels : « Le pouvoir (je dirais l'autorité) prend le risque de l'injustice afin que les sujets du pouvoir soient certains de vouloir la justice »²⁹.

Pour revenir à Jn 8, on peut avancer l'idée que si Jésus parle avec autorité, c'est que de son côté, dans le silence intérieur, il a pu s'avouer avec lucidité sa propre peur et son envie

²⁸ M. FOESSEL, « Pluralisation des autorités et faiblesse de la transmission », *Esprit*, mars-avril 2005, « Faire autorité », p. 12.

²⁹ J.-J. DELFOUR, « Pouvoir de vie et pouvoir de mort. A propos du 'jugement de Salomon' », *ibid.*, p. 202 et 204.

spontanée, bien humaine, de les humilier, de les agresser, de les condamner à son tour. Mais parler avec autorité n'est possible que si l'on entend et transmet une parole libératrice à la fois pour soi-même et pour autrui – même si ce n'est pas dans l'immédiat. Pensons à l'expression courante « je me suis entendu dire... », qui fait penser à une parole venue d'Ailleurs !

Fécondité de l'authentique autorité dans la vie en société

(1) Une telle autorité est à la portée de quiconque

J'ajoute : pourvu qu'on y croie ! C'est à vivre tous les jours, puisque les phénomènes d'autorité sont partout – dans la famille, à l'école, au travail, dans la vie associative, dans le domaine politique, dans l'Eglise ! N'importe qui a accès à cette « autorité de devenir enfants de Dieu » (Jn 1,12). Devenir enfants de Dieu et non chrétiens : universalité d'autant plus remarquable que la nouvelle religion émerge à peine au moment où l'évangéliste écrit ! Or, la même universalité est perceptible en Mt 9,8 : « Dieu a donné une telle autorité aux humains » ! Cela signifie pour l'Eglise elle-même une désacralisation de toute autorité : toute personne baptisée reçoit l'autorité qui était en Jésus. Dans cette optique, être « sel de la terre » suppose qu'on exerce une telle autorité dans tous les lieux de vie. Devenir « autorisateur », en toutes circonstances, consiste alors à donner de la densité à tout-e citoyen-ne puisque chaque personne est autorisée à prendre la parole, donc à prendre sa place dont personne d'autre ne peut répondre.

(2) Une telle autorité est d'emblée plurielle

Chez Jean comme chez Matthieu, le pluriel est de mise : *les* enfants de Dieu, *les* humains. Ici, l'autorité de Jésus inclut celle de l'homme paralysé et celle de ses amis dont il salue la « foi » qui les a autorisés à agir en sa faveur. Il y a quelque chose de contagieux dans l'autorité d'une parole émanant d'un être libre : c'est comme si elle réveillait en autrui sa propre autorité. C'est ainsi que les autorités liées à une fonction, à un mandat, deviennent davantage crédibles quand elles s'exercent au pluriel, re-suscitant chez les administrés, les élèves, les patients, les paroissiens, leur propre autorité – leur parole-action unique, indispensable –, sans qu'ils connaissent à l'avance l'impact, le poids de leur parole. L'expérience montre que la parole *agit* d'autant plus qu'elle se laisse traverser par la Parole.

Or, admettre l'autorité de la parole d'autrui, n'est-ce pas le fondement de la démocratie ?³⁰ Le sociologue E. Durkheim insistait déjà sur le *pluralisme de l'autorité* : elle n'est jamais détenue par une seule instance, par exemple l'Etat. De nombreux autres groupes ou « sociétés élémentaires » interdisent le monopole de l'autorité : en ce sens, l'Eglise et les institutions religieuses auront toujours leur place dans une démocratie. H. Arendt également a beaucoup mis l'accent sur la dimension plurielle des relations humaines : à ses yeux, personne ne peut s'approprier la source de l'autorité ; les humaines ont donc tous besoin les uns des autres pour chercher comment vivre ensemble en paix.

(3) *Une telle autorité n'est rien sans les « autorisateurs »*

Le Nouveau Testament l'affirme fortement : la bonne nouvelle, l'Évangile, c'est Jésus lui-même... et à sa suite, n'importe quel être humain. Il semble bien établi qu'à son époque, les prophètes avaient disparu³¹ : aucune parole n'était crédible, venant assurément de Dieu. Le temps était mûr pour qu'un être humain incarne l'autorité venue d'Ailleurs, que tout son corps parle de Dieu, que son être soit parole divine donnant du poids à tout être humain, que ses paroles soient des actes de libération et ses actes des paroles libératrices. Ses contemporains ont vu en lui le Grand Autorisateur : à travers lui naissait une société où n'importe qui pourrait parler avec autorité.

Afin que l'autorité ne soit plus jamais écrasante, Jésus – comme l'a beaucoup souligné Kierkegaard – s'adresse à l'individu seul : toi, suis-moi ! Or, on constate dans les textes que « l'autorisation » reçue par chaque disciple au sein d'une relation totalement personnalisée le pousse rapidement à « autoriser » à son tour d'autres personnes. N'en est-il pas de même dans l'accompagnement ? Dès qu'une personne retrouve la parole, redevient auteur de sa vie, elle se découvre souvent comme envoyée vers d'autres personnes pour les « autoriser » à en faire autant – à parler avec autorité, à prendre leur place, à devenir vivantes. « Peut-on vivre autrement que comme une aliénation, une autorité dont on ne sera jamais détenteur ?, demande M. Foessel. Pour que l'autorité puisse être acceptée sereinement, il faut donc que le sujet qui la reconnaît puisse au moins *imaginer* la revendiquer un jour. Par là on ne fait que rappeler que l'autorité fait partie intégrante d'un processus temporel d'apprentissage dont l'horizon est sa transmission, précisément sous la forme d'une autorisation »³².

³⁰ Cf. P. BRETON, « Apprendre la parole », in *Quelle autorité ? Une figure à géométrie variable*, Ed. Autrement, n° 198 (2000), p. 108.

³¹ Cf. l'art. « exestin, exousia, etc. », *op. cit.*, p. 569.

³² M. FOESSEL, *op. cit.*, p. 13.

Au moment où il commence son ministère public, Jésus reçoit au cours de son baptême la conviction qu'il est autorisé à parler en tant qu'enfant de Dieu. Or, il se retrouve immédiatement au désert, lieu symbolique des passages à vide, des épreuves et tentations. Les trois textes bibliques qu'il oppose au *dia-bolos*, à celui qui tente de le diviser de Dieu, ne sont pas des textes réputés messianiques dans le bas-judaïsme : on peut donc penser qu'il décrivent simplement la condition de l'humain devant Dieu.

« Si tu es fils de Dieu... », dit le diviseur en distillant le doute³³. Redoutable tentation : douter qu'on est « enfant de Dieu », capable de le « devenir », croire qu'on n'y est pas « autorisé » – alors que l'assurance éclatante venait d'en être donnée à Jésus lors de son baptême : « Tu es mon fils bien aimé ». Tentation de ne plus compter sur ce Dieu-là : le Dieu Père, celui qui pourvoit. Et le doute se renforce : « Je te donnerai toute cette autorité avec la gloire de ces royaumes, insiste le diviseur, si tu te prosternes devant moi » (v. 6). Tentation intérieure, profonde déstabilisation : et si Dieu ne me *donnait* plus cette autorité pour gérer, organiser, diriger le monde, malgré sa parole (en Gn 1,28) – « remplissez la terre et dominez-la ! » ? Tentation de s'approprier cette autorité de force (se prosterner devant soi-même) alors qu'on l'a *déjà reçue*, cette autorité, qu'on est « autorisé » par Dieu lui-même à gouverner le monde : en bref, tentation de prendre le pouvoir parce qu'on ne parvient pas à s'approprier l'autorité déjà donnée.

Tel est le chemin ouvert par le Christ des évangiles : devenir de plus en plus « vrai homme », humain à part entière, en acceptant ses limites, en renonçant au fantasme de toute-puissance ; en choisissant de ne dépendre que du Puissant... et recevoir, s'approprier la puissance de sa propre autorité, au centuple. En Lc 4,14s, Jésus revient du désert en Galilée « dans la puissance (*dunamei*) de l'Esprit. Il enseigne, *glorifié* par tous », ce qui signifie, selon l'étymologie du mot hébreu correspondant, que sa parole *pèse* lourd. Désormais, il parle avec autorité.

³³ Lc 4,3 // Mt 4,3.